

(CIRCULAIRE.)

QUEBEC, 20 mai 1842.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'AI reçu une lettre de Son Eminence le cardinal Fransoni, préfet de la S. Congrégation de la Propagande, m'invitant à unir l'association formée dans ce diocèse pour la propagation de la foi dans nos missions, à celle qui est établie en France pour procurer le même bienfait aux nations infidèles des deux mondes, et dont le siège principal est à Lyon où elle a été fondée. Dans le même temps le conseil de l'association de Lyon m'exprimait, par l'organe de son président, son ardent désir de voir cette union s'effectuer, afin que, comme il n'y a qu'une seule église, toutes les associations du même genre ne forment plus qu'une seule œuvre dans le monde entier, pour le soutien des missions, et que cette œuvre étende sa bienfaisante action partout où règne encore l'infidélité ou l'hérésie.

Je me suis fait un devoir de communiquer cette double invitation aux messieurs qui composent le conseil de l'association de ce diocèse, et de leur demander leur avis à ce sujet. Tous ont été unanimes à reconnaître qu'il ne peut résulter de l'union proposée que de précieux avantages, tant pour nos missions que pour les membres de l'association.

Il est évident que cette union doit être avantageuse à nos missions. En effet, l'association de Lyon, long-temps avant l'établissement de la nôtre, contribuait généreusement au soutien de la mission de la Rivière-rouge; et c'est surtout au moyen de ses dons qu'on y a bâti une église et deux chapelles. Elle a encore continué depuis ses libéralités envers la même mission, et elle les a même étendues à celle de la Colombie. Ces deux missions absorberaient seules toutes les ressources de notre association, si celle de Lyon ne leur venait en aide. Si donc l'union qui nous est demandée vient à avoir lieu, elle devra rendre le conseil de Lyon de plus en plus favorable à nos missions, et accroître en leur faveur la mesure de ses secours.

Les avantages que les associés du diocèse de Québec trouveront dans cette union sont, 1^o. qu'ils auront part aux prières du nombre presque infini de fidèles qui appartiennent à l'association de Lyon; 2^o. qu'ils contribueront avec eux au bien qui, par le moyen de l'œuvre, s'opère dans toutes les contrées de l'univers; 3^o. qu'ils entreront en participation des mérites de tant de saints missionnaires qui, après avoir renoncé à tous les avantages du monde et sacrifié toutes les affections de famille et de patrie, vont travailler à la vigne du Seigneur dans les différentes parties du globe, et de ceux de tant de généreux martyrs dont le sang est versé pour la foi dans les pays infidèles, et qui, protecteurs zélés de l'œuvre, ne sauraient oublier ceux qui la favorisent, dans le séjour où ils reçoivent la récompense de leur dévouement.

Il faut ajouter à tous ces avantages celui d'avoir part à la répartition des annales que publie l'association de Lyon, sur toutes les missions qu'alimente son inépuisable charité. Si la lecture des rapports qui sont publiés annuellement sur les missions du diocèse contribue si efficacement à l'édification des fidèles et à augmenter leur zèle pour l'œuvre de la propagation de la foi, que ne fera pas celle des annales où se trouve consigné tout ce qui se passe d'intéressant pour la religion dans toutes les missions de l'univers? Or, ces annales ne se publient pas une fois seulement, mais six fois par année, et chaque chef de dizaine a droit d'en avoir un exemplaire, dont la propriété lui revient, lorsqu'il en a donné communication à ses neuf associés.

On doit avoir d'autant moins de répugnance à effectuer l'union proposée, que plusieurs associations partielles formées en Europe pour la propagation de la foi en ont déjà donné l'exemple. Celles de la Bavière, de l'Autriche et de la